

ÉTATS FINANCIERS

Pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**PLAN
UNIVERSITAS**



UNIVERSITAS



Le Plan UNIVERSITAS

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	5-6
États financiers	
États de la situation financière	7
États du résultat net et du résultat global	8
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats	9-10
Tableaux des flux de trésorerie	11
Inventaire du portefeuille	12-18
Notes complémentaires	19-35
Annexes	
Conventions de plans de bourses d'études (non audité)	Annexe I
Paiements d'aide aux études (non audité)	Annexe II

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux souscripteurs du
Plan UNIVERSITAS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Plan UNIVERSITAS (le « Plan »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017, et les états du résultat net et du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Plan aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Plan conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues dans ce rapport de gestion, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Plan à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Plan ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Plan.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Plan.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Plan à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Plan à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Haik (Haig) Vanlian.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Québec, Québec

22 mars 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123838



UNIVERSITAS
PLAN UNIVERSITAS

États de la situation financière

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
(en milliers de \$ canadiens)			
Actifs			
Trésorerie	10	5 974	8 100
Solde de règlement sur vente		-	570
Autres débiteurs	9	1 472	2 130
Dividendes à recevoir		550	481
Intérêts à recevoir		2 274	2 039
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir	12	622	636
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir		3 049	3 384
Ristourne d'assurance à recevoir		506	506
Placements	5	639 108	688 687
		653 555	706 533
Passifs			
Solde de règlement sur achat		582	601
Fournisseurs et autres créditeurs	7	2 924	2 791
Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à rembourser		426	453
		3 932	3 845
Actif net attribuable aux contrats		649 623	702 688

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.



UNIVERSITAS
PLAN UNIVERSITAS

États du résultat net et du résultat global

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

Notes

2018

2017

Produits des activités ordinaires

Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études		13 400	11 849
Dividendes		6 495	7 842
Ristourne d'assurance		-	387
Gain (perte) réalisé(e) sur cession de placements		1 617	14 484
Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements		(21 623)	(7 778)
		(111)	26 784

Charges opérationnelles

Frais de courtage		57	124
Honoraires des gestionnaires de portefeuille		678	833
Honoraires du fiduciaire		14	17
Honoraires du gardien de valeurs		102	114
Honoraires d'administration	9	8 996	9 355
Honoraires du comité d'examen indépendant		17	21
		9 864	10 464

Résultat net et résultat global attribuable aux contrats

(9 975)

16 320



États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	ORFSE	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2017	344 905	37 387	100 048	121 546	46 999	42 133	9 670	702 688
Résultat net et résultat global de la période	-	-	(995)	-	(7 048)	-	(1 932)	(9 975)
Augmentation								
Épargne des souscripteurs	29 855	-	-	-	-	-	-	29 855
Variation de l'ORFSE	-	1 188	-	-	-	-	-	1 188
Subventions reçues des gouvernements	-	-	-	6 306	-	3 082	-	9 388
Autres	-	-	-	4	-	1	-	5
	29 855	1 188	-	6 310	-	3 083	-	40 436
Diminution								
Remboursement d'épargne à l'échéance	(29 335)	-	-	-	-	-	-	(29 335)
Retrait de l'épargne avant échéance	(1 813)	-	-	-	-	-	-	(1 813)
Remboursement des frais de souscription à l'échéance	-	(2 869)	-	-	-	-	-	(2 869)
Variation de l'ORFSE	-	-	(1 188)	-	-	-	-	(1 188)
Transferts entre plans	(135)	-	-	(97)	(45)	(18)	(5)	(300)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	-	(301)	-	(301)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	-	(223)	(55)	(75)	(13)	(366)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	-	(13 372)	(6 515)	(4 129)	(1 028)	(25 044)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	-	(9)	-	(90)	-	(20)	(119)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	-	(22 177)	-	-	-	-	(22 177)
Autres	-	-	(14)	-	-	-	-	(14)
	(31 283)	(2 869)	(23 388)	(13 692)	(6 705)	(4 523)	(1 066)	(83 526)
Actif net au 31 décembre 2018	343 477	35 706	75 665	114 164	33 246	40 693	6 672	649 623



États de l'évolution de l'actif net attribuable aux contrats

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

	Épargne des souscripteurs	ORFSE	Compte PAE	SCEE	Revenus cumulés SCEE	IQEE	Revenus cumulés IQEE	Total
Actif net au 31 décembre 2016	350 242	38 487	104 872	117 317	43 176	39 755	8 543	702 392
Résultat net et résultat global de la période	-	-	9 739	-	5 255	-	1 326	16 320
Augmentation								
Épargne des souscripteurs	32 762	-	-	-	-	-	-	32 762
Variation de l'ORFSE	-	2 273	-	-	-	-	-	2 273
Subventions reçues des gouvernements	-	-	-	6 795	-	3 330	-	10 125
Autres	-	-	-	3	-	-	-	3
	32 762	2 273	-	6 798	-	3 330	-	45 163
Diminution								
Remboursement d'épargne à l'échéance	(35 567)	-	-	-	-	-	-	(35 567)
Retrait de l'épargne avant échéance	(2 260)	-	-	-	-	-	-	(2 260)
Remboursement des frais de souscription à l'échéance	-	(3 373)	-	-	-	-	-	(3 373)
Variation de l'ORFSE	-	-	(2 273)	-	-	-	-	(2 273)
Transferts entre plans	(272)	-	-	(273)	(132)	(72)	(18)	(767)
Subventions remboursées au gouvernement	-	-	-	-	-	(271)	-	(271)
Transferts vers d'autres promoteurs	-	-	-	(217)	(54)	(63)	(13)	(347)
Subventions et revenus sur subventions versées	-	-	-	(2 079)	(1 098)	(546)	(134)	(3 857)
Transferts de revenus cumulés sur subventions aux fins de paiement à un établissement d'enseignement agréé	-	-	-	-	(148)	-	(34)	(182)
Paiements d'aide aux études (PAE)	-	-	(12 264)	-	-	-	-	(12 264)
Autres	-	-	(26)	-	-	-	-	(26)
	(38 099)	(3 373)	(14 563)	(2 569)	(1 432)	(952)	(199)	(61 187)
Actif net au 31 décembre 2017	344 905	37 387	100 048	121 546	46 999	42 133	9 670	702 688



UNIVERSITAS
PLAN UNIVERSITAS

Tableaux des flux de trésorerie

pour les exercices terminés les 31 décembre
(en milliers de \$ canadiens)

2018 2017

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

Revenus perçus		
Intérêts	13 166	11 836
Dividendes	6 430	8 029
Ristourne d'assurance	-	284
	19 596	20 149

Charges opérationnelles payées		
Frais de courtage	(57)	(124)
Honoraires des gestionnaires de portefeuille	(691)	(838)
Honoraires du fiduciaire	(11)	(17)
Honoraires du gardien de valeurs	(103)	(122)
Honoraires d'administration	(9 047)	(9 044)
Honoraires du comité d'examen indépendant	(17)	(21)
	(9 926)	(10 166)

Autres activités opérationnelles		
Cession de placements	369 943	479 737
Acquisition de placements	(339 824)	(468 823)
	30 119	10 914

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	39 789	20 897
---	---------------	--------

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Épargne reçue	31 085	32 628
Épargne versée à d'autres promoteurs	(571)	(542)
Remboursements d'épargne aux souscripteurs	(31 151)	(37 850)
SCEE et revenus sur SCEE reçus	6 046	6 542
IQEE et revenus sur IQEE reçus	3 418	3 627
IQEE et revenus sur IQEE versés	(416)	(407)
Transferts entre plans	(300)	(767)
Remboursement des frais de souscription	(2 870)	(3 373)
Paiements d'aide aux études (PAE)	(47 156)	(16 113)

Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement	(41 915)	(16 255)
---	-----------------	----------

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(2 126)	4 642
---	----------------	-------

Trésorerie au début de l'exercice	10	8 100	3 458
--	----	--------------	-------

Trésorerie à la fin de l'exercice	10	5 974	8 100
--	----	--------------	-------



UNIVERSITAS

PLAN UNIVERSITAS

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Placements à court terme					
57 199	Encaisse		-	57 199	57 199
2 000	Ville de Châteauguay	7 oct. 2019	2,500	1 982	2 002
2 000	Société de transport de Lévis	15 oct. 2019	2,400	1 971	1 999
2 000	Ville de Magog	9 sept. 2019	2,250	1 970	1 997
1 666	Cash sweep		-	1 666	1 666
1 600	Ville de Sherbrooke	20 févr. 2019	2,450	1 586	1 600
1 500	Ville de Saguenay	21 oct. 2019	2,350	1 479	1 499
1 500	Ville de Chambly	16 déc. 2019	2,200	1 476	1 498
1 500	Ville de Drummondville	18 déc. 2019	2,250	1 481	1 495
1 300	Ville de Saguenay	22 avr. 2019	2,450	1 286	1 300
1 300	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	4 juin 2019	2,300	1 283	1 299
1 300	Ville de Sherbrooke	10 déc. 2019	2,200	1 282	1 298
1 200	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	9 sept. 2019	2,250	1 183	1 197
1 180	Ville de Sorel-Tracy	17 juin 2019	2,250	1 163	1 179
1 150	Ville de Longueuil	12 mai 2019	1,700	1 138	1 147
1 090	Ville de Brossard	4 nov. 2019	2,300	1 074	1 089
1 000	Réseau de transport de la Capitale	30 juin 2019	1,850	990	997
1 000	Province du Manitoba	21 nov. 2019	1,150	999	993
700	Ville de Gatineau	23 juin 2019	1,850	694	698
625	Gouvernement du Canada	21 mars 2019	-	621	621
560	Ville de Sainte-Julie	21 mai 2019	2,350	552	559
500	Ville de Sherbrooke	29 juin 2019	1,400	495	498
280	Gouvernement du Canada	7 mars 2019	-	279	279
Total - Placements à court terme				83 849	84 109

Obligations

Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada

5 175	PSP Capital Inc.	22 oct. 2020	3,030	5 263	5 260
3 340	Gouvernement du Canada	1 juin 2028	2,000	3 274	3 350
265	Gouvernement du Canada	1 déc. 2048	2,750	298	298
				8 835	8 908

Obligations émises ou garanties par une province canadienne

28 350	Province de l'Ontario	2 juin 2023	2,850	28 606	28 807
26 213	Province de l'Ontario	2 juin 2024	3,500	27 792	27 462
18 615	Province de Québec	1 déc. 2021	4,250	20 695	19 673
17 484	Province de Québec	1 sept. 2023	3,000	17 717	17 910
16 906	Province de l'Ontario	2 juin 2027	2,600	17 166	16 669
14 526	Province de Québec	1 sept. 2024	3,750	15 862	15 455
14 991	Province de l'Ontario	2 juin 2022	3,150	15 600	15 387
13 825	Province de Québec	1 déc. 2022	3,500	14 514	14 413
14 031	Province de l'Ontario	2 juin 2028	2,900	13 909	14 117
13 939	Province de l'Ontario	2 juin 2025	2,600	14 009	13 908
14 088	Province de l'Ontario	2 juin 2026	2,400	14 007	13 791
13 088	Province de Québec	1 sept. 2026	2,500	13 271	12 925



UNIVERSITAS

PLAN UNIVERSITAS

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une province canadienne (suite)					
10 432	Province de Québec	1 sept. 2025	2,750	10 564	10 521
7 248	Province de Québec	1 sept. 2027	2,750	7 252	7 256
5 822	Financière CDP inc.	15 juil. 2020	4,600	6 367	6 033
4 847	Province de Québec	1 déc. 2020	4,500	5 280	5 067
4 856	Province de l'Ontario	2 juin 2020	4,200	5 211	5 001
4 802	Province de Québec	1 sept. 2028	2,750	4 728	4 793
4 031	Province de l'Ontario	2 juin 2021	4,000	4 324	4 202
3 728	Province de l'Alberta	1 juin 2027	2,550	3 608	3 645
1 944	Province de Québec	1 avr. 2026	8,500	2 829	2 677
2 682	Province de la Nouvelle-Écosse	1 juin 2025	2,150	2 663	2 603
2 495	OPB Finance Trust	25 janv. 2027	2,980	2 494	2 498
2 168	Province de l'Ontario	8 sept. 2023	2,600	2 160	2 180
2 153	Province de l'Ontario	8 mars 2022	1,350	2 093	2 091
1 775	Hydro Québec	15 août 2020	11,000	2 361	2 026
2 000	Province de l'Alberta	1 sept. 2022	1,600	1 995	1 946
1 640	Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2 juin 2028	2,850	1 635	1 622
1 638	Province de l'Alberta	1 juin 2026	2,200	1 635	1 575
1 170	Province de Québec	16 janv. 2023	9,375	1 601	1 481
980	Province du Manitoba	2 juin 2024	3,300	1 054	1 015
1 015	Province du Manitoba	2 juin 2026	2,550	985	1 000
965	Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2 juin 2025	2,300	936	939
710	Hydro Québec	15 juil. 2022	9,625	974	885
626	Province de Québec	1 juin 2025	5,350	749	724
494	Hydro Ontario	22 juin 2026	8,250	717	672
539	Province de l'Ontario	13 juil. 2022	9,500	748	667
642	Province de l'Ontario	27 janv. 2023	1,950	637	632
462	Province de l'Ontario	2 juin 2027	7,600	660	628
590	Province de la Saskatchewan	2 juin 2026	2,550	579	582
393	Province de l'Ontario	2 déc. 2025	8,500	567	534
525	Province du Manitoba	2 juin 2028	3,000	519	529
520	Province de l'Ontario	5 févr. 2025	2,650	517	522
390	Province de l'Ontario	8 sept. 2023	8,100	524	486
480	Province de Québec	6 juil. 2025	2,600	480	481
331	Province de l'Ontario	7 févr. 2024	7,500	433	408
352	Province de Québec	1 mars 2023	2,450	352	354
352	Province de Québec	3 mars 2022	1,650	347	346
311	Corporation Cadillac Fairview Ltée	25 janv. 2021	4,310	326	324
253	OPB Finance Trust	24 mai 2023	2,900	256	256
191	Hydro Ontario	18 août 2022	8,900	260	234
166	Province de l'Ontario	2 déc. 2026	8,000	237	227
209	OPB Finance Trust	24 févr. 2022	1,880	206	205
130	OPB Finance Trust	2 févr. 2026	2,950	131	130
				295 142	290 514



UNIVERSITAS

PLAN UNIVERSITAS

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une municipalité					
3 550	Société de transport de l'Outaouais	9 nov. 2021	1,800	3 499	3 464
2 965	Ville de Montréal	1 sept. 2024	3,500	3 160	3 078
2 740	Ville de Toronto	21 mai 2024	3,400	2 776	2 830
2 525	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville	8 sept. 2021	1,850	2 487	2 475
2 500	Municipalité de La Prairie	8 sept. 2021	1,850	2 463	2 445
2 510	Ville de Saint-Lambert	2 nov. 2021	1,900	2 479	2 442
2 350	Ville de Mirabel	21 sept. 2021	1,800	2 315	2 299
2 185	Ville de Longueuil	13 juil. 2021	1,850	2 156	2 150
2 000	Ville de Saint-Lambert	17 oct. 2023	3,000	1 974	1 999
2 000	Ville de Saint-Jérôme	14 sept. 2020	1,750	1 979	1 977
2 000	Ville de Châteauguay	14 sept. 2021	1,900	1 973	1 960
1 900	Ville de Lévis	2 juin 2020	2,050	1 874	1 893
1 750	Ville de Laval	18 juin 2024	3,300	1 731	1 767
1 580	Finances municipales de la Colombie-Britannique	23 oct. 2028	3,050	1 575	1 593
1 515	Ville de Kirkland	27 janv. 2020	2,150	1 498	1 511
1 485	Ville de Montréal	1 sept. 2027	3,000	1 478	1 481
1 500	Ville de Sainte-Julie	28 avr. 2020	1,700	1 483	1 481
1 500	Ville de Varennes	3 août 2021	1,800	1 474	1 471
1 500	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu	22 juin 2021	1,650	1 475	1 468
1 500	Ville de Beaconsfield	26 juil. 2021	1,750	1 478	1 465
1 500	Ville de Saguenay	20 avr. 2022	1,850	1 477	1 454
1 472	Ville de Laval	21 mars 2028	3,000	1 462	1 450
1 395	Ville de Montréal	1 sept. 2023	3,500	1 358	1 446
1 490	Ville de Toronto	7 juin 2027	2,400	1 486	1 420
1 325	Ville de Saint-Constant	23 août 2021	1,850	1 305	1 301
1 300	Ville de Brossard	21 juil. 2020	2,000	1 283	1 294
1 250	Ville de Victoriaville	15 juin 2020	1,900	1 231	1 239
1 185	Ville de Québec	20 déc. 2027	2,650	1 156	1 121
1 000	Ville de Thetford Mines	18 févr. 2020	1,700	991	993
1 000	Ville de Sherbrooke	29 juin 2020	1,600	990	988
1 000	Ville d'Alma	23 août 2021	1,850	985	980
1 000	Ville de Granby	6 juil. 2021	1,750	982	978
1 000	Ville de Gatineau	29 juin 2021	1,800	988	975
900	Ville de Longueuil	15 nov. 2020	2,700	895	902
900	Ville de Longueuil	12 mai 2020	1,900	888	891
850	Ville de Victoriaville	6 févr. 2023	2,500	837	836
840	Ville de Saguenay	26 avr. 2023	2,750	829	833
845	Ville de Montréal	1 sept. 2026	2,750	841	832
840	Ville de Trois-Rivières	18 avr. 2028	3,000	826	821
775	Ville de Bradford Ouest	21 sept. 2022	3,500	800	797
700	Ville de Mirabel	21 sept. 2020	1,700	693	691
590	Ville de Brossard	25 juil. 2023	2,900	584	589
500	Ville de Saint-Constant	21 janv. 2020	2,100	494	499
500	Ville de Rouyn-Noranda	30 mars 2021	2,000	492	494
460	Ville de Québec	8 avr. 2024	3,500	462	475
400	Ville de Toronto	29 sept. 2023	3,900	397	422
410	Ville de Lévis	5 juin 2028	3,250	404	409



UNIVERSITAS

PLAN UNIVERSITAS

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018
(en milliers de \$ canadiens)

Valeur nominale	Titre	Échéance	Taux en %	Coût	Valeur comptable
Obligations (suite)					
Obligations émises ou garanties par une municipalité (suite)					
400	Ville de Candiac	31 juil. 2023	2,750	394	396
350	Ville de Lévis	9 mars 2026	2,950	343	345
300	Ville de Longueuil	19 juil. 2023	2,800	296	298
250	Ville de New Tecumseth	23 mars 2025	4,800	276	279
247	Ville de Longueuil	10 nov. 2025	3,200	246	245
				68 018	67 942
Total - Obligations				371 995	367 364
Nombre d'actions	Titre			Coût	Valeur comptable
Actions					
Énergie					
188 036	Enbridge Inc.			7 756	7 963
101 165	Canadian Natural Resources Ltd.			3 694	3 322
69 450	Parkland Fuel Corporation			1 868	2 445
33 975	Vermillon Energy Inc.			1 981	974
19 842	TransCanada Corporation			1 221	966
82 313	Transalta Renewables Inc.			995	852
97 520	Arc Resources Ltd.			2 139	785
26 146	Enerflex Ltd.			416	416
12 549	Gibson Energy Inc.			241	233
				20 311	17 956
Matériaux					
89 208	Nutien Ltd.			5 658	5 692
67 269	CCL Industries Inc.			3 139	3 360
76 045	Pembina Pipeline Corporation			3 070	3 081
20 052	Franco-Nevada Corporation			1 830	1 915
35 000	Winpak Ltd.			975	1 670
60 779	Intertape Polymer Group Inc.			1 327	1 025
7 238	Stella-Jones Inc.			330	285
				16 329	17 028
Communications					
83 994	TELUS Corporation			3 534	3 798
31 768	BCE Inc.			1 878	1 712
6 814	TELUS Corporation			284	284
				5 696	5 794



UNIVERSITAS

PLAN UNIVERSITAS

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Utilitaires			
253 254	Algonquin Power & Utilities Corp.	3 071	3 470
73 009	Fortis inc.	3 056	3 316
40 572	Emera inc.	1 883	1 771
53 989	Canadian Utilities Limited	1 982	1 686
43 443	ATCO Ltd.	1 858	1 674
31 548	Brookfield Infrastructure Finance Limited	1 587	1 481
37 424	Brookfield Renewable partners	1 480	1 317
43 480	Keyera Corp.	1 813	1 118
20 026	Hydro One Limited	418	405
		17 148	16 238
Finance			
187 341	Banque Toronto-Dominion	8 743	12 702
93 811	Banque Royale du Canada	6 128	8 750
123 802	La Banque de Nouvelle-Écosse	7 121	8 411
109 479	Brookfield Asset Management Inc.	6 224	5 715
39 686	Intact Corporation financière	2 868	3 923
195 670	Société financière Manuvie	4 055	3 790
70 399	Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	3 231	3 059
59 520	Allied Properties Real Estate Investment Trust	2 222	2 633
46 286	Granite Real Estate Investment Trust	2 325	2 452
69 532	SmartCentres Real Estate Investment Trust	2 217	2 136
46 670	Financière Sun Life inc.	2 393	2 107
40 946	Genworth MI Canada Inc.	1 688	1 640
73 239	Brookfield Property Partners LP	1 934	1 608
52 950	Great-West Lifeco Inc.	1 312	1 488
24 686	Banque Nationale du Canada	1 482	1 382
9 987	Boyd Group Income Fund	929	1 124
79 190	Chartwell résidences pour retraités	1 190	1 081
23 509	Canadian Apartment Properties REIT	806	1 039
13 668	Banque Laurentienne du Canada	675	520
15 000	Banque Canadienne de l'Ouest	508	390
18 978	Alaris Royalty Corp.	404	322
18 455	Gluskin Sheff + Associates Inc.	289	192
2 217	Equitable Groupe Inc.	139	131
6 372	Choice Properties Real Estate Investment Trust	77	73
512	Banque de Montréal	53	46
		59 013	66 714



UNIVERSITAS

PLAN UNIVERSITAS

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018
(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Consommation de produits			
91 075	Metro inc.	2 651	4 301
61 016	Alimentation Couche-Tard inc.	3 456	4 130
101 465	Saputo inc.	3 617	3 968
67 681	Empire Company Limited	1 398	1 943
45 466	The North West Company Inc.	1 357	1 424
16 824	Premium Brands Holdings Corporation	1 455	1 258
7 054	George Weston Ltée	773	634
		14 707	17 658
Consommation de services			
78 309	Thomson Reuters Corporation	3 848	5 147
71 550	Les vêtements de sport Gildan inc.	2 712	2 954
39 890	Restaurant Brands International Inc.	3 157	2 845
18 856	La Société Canadian Tire Ltée	1 676	2 686
47 230	NFI Group Inc.	1 554	1 608
57 042	Shaw Communications Inc.	1 504	1 405
13 608	Cogeco Communications inc.	945	892
20 052	Cineplex Inc.	755	507
16 951	Uni-Select inc.	515	327
535	Dollarama inc.	19	17
		16 685	18 388
Industries			
56 630	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	2 554	5 708
131 384	CAE Inc.	1 997	3 274
98 708	Stantec Inc.	2 869	2 942
49 473	Groupe WSP Global Inc.	2 637	2 890
51 385	Le Groupe SNC-Lavalin inc.	1 470	2 351
20 575	TFI International inc.	583	724
14 144	Ritchie Bros. Auctioneers Inc.	639	629
14 207	Finning International Inc.	478	336
1 826	Toromont Industries Ltd.	120	99
		13 347	18 953



UNIVERSITAS
PLAN UNIVERSITAS

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2018

(en milliers de \$ canadiens)

Nombre d'actions	Titre	Coût	Valeur comptable
Actions (suite)			
Technologie			
79 350	Open Text Corporation	1 893	3 518
41 852	Groupe CGI inc.	2 067	3 493
52 775	The Descartes Systems Group Inc.	643	1 895
		<u>4 603</u>	<u>8 906</u>
Total - Actions		<u>167 839</u>	<u>187 635</u>
Total - Inventaire du portefeuille		<u>623 683</u>	<u>639 108</u>



1. Information générale sur le Plan

Le Plan UNIVERSITAS (le « Plan ») est une fiducie constituée par déclaration de fiducie en vertu du Code civil du Québec; il est régi par une convention de fiducie (la « convention ») conclue le 9 juillet 2010 entre la Fondation Universitas du Canada (la «Fondation»), Trust Eterna inc. et Gestion Universitas inc. Cette dernière entité agit comme gestionnaire de fonds d'investissement du Plan UNIVERSITAS promu par la Fondation. Le siège social du Plan, qui est son établissement principal, est situé au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 500, Québec (Québec) G1W 0C5.

Le Plan UNIVERSITAS est un plan de bourses d'études collectif dont le remboursement des cotisations est garanti en tout temps ainsi que le remboursement des frais de souscription, si le contrat est maintenu en vigueur jusqu'à son échéance. Le Plan s'adresse aux souscripteurs actuels du Plan UNIVERSITAS pour effectuer des cotisations supplémentaires uniquement. Depuis le 14 décembre 2017, les études admissibles au versement d'un paiement d'aide aux études (PAE) sont des programmes d'études de niveau postsecondaire, générales ou techniques, à temps plein ou à temps partiel (études collégiales, collège communautaire ou université) au Canada ou l'équivalent à l'étranger. Les programmes offerts par un établissement d'enseignement postsecondaire, visant à conférer ou à accroître la compétence nécessaire à l'exercice d'une activité professionnelle, sont aussi admissibles. Dans tous les cas, il s'agit d'études d'une durée minimale de trois semaines consécutives, comportant au moins 10 heures de cours ou de travail scolaire par semaine. Les programmes de formation déterminés sont également des études admissibles. Les programmes de formation déterminés sont des programmes de niveau postsecondaire d'une durée minimale de trois semaines consécutives qui prévoient des cours auxquels l'étudiant doit consacrer au moins 12 heures par mois. Lorsqu'un bénéficiaire est inscrit à un cours à distance pour de telles études, celles-ci sont également considérées comme admissibles. Le Plan investit dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes, des titres de créances émis ou garantis par des gouvernements canadiens et des titres de créances à court terme du Trésor canadien.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 21 mars 2019.

2. Application des normes nouvelles et révisées

Normes et interprétations en vigueur au cours de l'exercice considéré

▪ IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec les clients

Le 28 mai 2014, l'IASB et le FASB ont publié conjointement une norme qui énonce un modèle global unique que les entités doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. IFRS 15 remplace l'IAS 18, Produits des activités ordinaires et l'IAS 11, Contrats de construction et les interprétations connexes. Le principe de base de la nouvelle norme est qu'une société doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à présenter les transferts de biens ou de services promis au montant qui correspond à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Le plan a appliqué cette nouvelle norme rétrospectivement avec l'ajustement à l'actif net attribuable aux contrats au 1^{er} janvier 2018 et son application n'a eu aucune incidence sur le résultat net et résultat global ou la situation financière du Plan.

▪ IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, en publiant l'IFRS 9, Instruments financiers. L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues ainsi que des nouvelles dispositions générales relatives à la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche. Celle-ci repose sur le modèle de gestion de l'actif financier, de l'entité et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, la partie des variations de la juste valeur liées au risque de crédit propre à l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'à l'état du résultat global.

2. Application des normes nouvelles et révisées (suite)

▪ IFRS 9, Instruments financiers (suite)

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui s'applique aux instruments d'emprunt évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG), aux créances résultant de contrats de location, aux actifs contractuels et à certains engagements de prêt et contrats de garantie financière. Plus précisément, les entités doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers et comptabiliser, en temps opportun, les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture et des informations à fournir correspondantes sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle représente une refonte importante de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'application de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence sur le résultat net et résultat global ou sur la situation financière du Plan.

Cependant, l'application de cette nouvelle norme a eu pour effet de changer le classement des actifs financiers et des passifs financiers. Le tableau suivant présente les changements de classement.

Instruments financiers	Classement en vertu de l'IAS 39	Classement en vertu de l'IFRS 9
<u>Actifs financiers</u>		
Trésorerie	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Solde de règlement sur vente	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Autres débiteurs	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Dividendes à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Intérêts à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
SCEE à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
IQEE à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Ristourne d'assurance à recevoir	Prêts et créances	Actif financier au coût amorti
Placements	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
<u>Passifs financiers</u>		
Solde de règlement sur achat	Autres passifs	Passif financier au coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs	Passif financier au coût amorti
IQEE à rembourser	Autres passifs	Passif financier au coût amorti

La valeur comptable des instruments financiers n'a pas été modifiée à la suite de l'application de l'IFRS 9.

L'application de cette nouvelle norme modifie également les méthodes comptables. Voici les méthodes comptables appliquées depuis le 1^{er} janvier 2018.

Classement et évaluation des actifs financiers

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière. Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers doivent être classés comme étant évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Plan établit le classement en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et du modèle économique relatif à la gestion de ces actifs financiers.

De plus, en vertu de l'option de juste valeur, il est permis de désigner irrévocablement à sa comptabilisation initiale tout actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net si certaines conditions sont respectées. Le Plan n'a pas désigné d'actif en vertu de l'option de juste valeur.

2. Application des normes nouvelles et révisées (suite)

▪ IFRS 9, Instruments financiers (suite)

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour les fins du classement d'un actif financier, le Plan doit déterminer si les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les intérêts se composent d'une contrepartie pour la valeur temps de l'argent, pour le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée, pour les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi que d'une marge de profit. Si le Plan détermine que les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts, les actifs financiers sont obligatoirement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Modèle économique

Pour établir le classement des actifs financiers, le Plan détermine un modèle économique pour chaque portefeuille d'actifs financiers qui sont collectivement gérés en vue d'atteindre un même objectif économique. Le modèle économique reflète la façon dont le Plan gère ses actifs financiers et la mesure dans laquelle les flux de trésorerie générés par les actifs financiers découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. L'appréciation du modèle économique se fait en fonction de scénarios dont le Plan s'attend de manière raisonnable à ce qu'ils se concrétisent. Par conséquent, l'appréciation du modèle économique est une question de fait et exige l'exercice d'un jugement afin de prendre en considération toutes les indications pertinentes dont le Plan dispose à la date de l'appréciation.

Un portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels » lorsque l'objectif principal du Plan est de détenir ces actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et non de les vendre. Lorsque l'objectif du Plan est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, le portefeuille d'actifs financiers s'inscrit dans un modèle économique « détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre ». Enfin, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net si leur détention ne s'inscrit ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels » ni dans un modèle économique « détenus afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre ».

Tout le portefeuille de placements est maintenant classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque la stratégie du Plan telle que décrite au prospectus, ainsi que les décisions sont fondées sur la juste valeur des actifs. Bien que le Plan perçoive des flux de trésorerie contractuels pendant la détention de ces actifs, ceux-ci sont jugés accessoires et non essentiels à l'atteinte des objectifs du modèle économique du Plan. Puisque ce modèle correspond à un autre modèle économique conformément à l'IFRS 9, ces actifs financiers doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

La trésorerie, le solde de règlement sur vente, les autres débiteurs, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir, l'IQEE à recevoir et la ristourne d'assurance à recevoir sont comptabilisés au coût amorti, puisqu'ils sont gérés selon un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie contractuels, flux qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. À leur comptabilisation initiale, ces actifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces actifs sont présentés déduction faite des provisions pour pertes de crédit dans l'état de la situation financière, le cas échéant.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Plan applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créance évalués au coût amorti. Le modèle lié aux pertes de crédit attendues est de nature prospective. L'évaluation des pertes de crédit attendues à chaque période de présentation de l'information financière reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions, des événements et de la conjoncture économique. Toute perte de valeur initiale et subséquente doit être comptabilisée au résultat net.



2. Application des normes nouvelles et révisées (suite)

▪ IFRS 9, Instruments financiers (suite)

Modèle économique (suite)

La méthode de dépréciation à trois phases pour les pertes de crédit attendues est fondée sur la variation de la qualité du crédit des actifs financiers depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit des instruments financiers n'a pas augmenté de façon importante depuis leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont classés dans la phase 1 et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir est comptabilisée. Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont transférés dans la phase 2, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée. Pour les clients et autres débiteurs qui ne comportent pas de composante de financement importante, le Plan utilise la méthode simplifiée, ainsi la provision pour pertes de crédit correspond aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier.

Au cours des périodes de présentation de l'information financière subséquentes, si le risque de crédit d'un instrument financier s'améliore et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, le modèle lié aux pertes de crédit attendues exige de revenir à la phase 1. Lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont eu un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier, l'actif financier est considéré comme déprécié et est transféré dans la phase 3, et une provision pour pertes de crédit d'un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée, ou l'actif financier est radié. Les revenus d'intérêts sont calculés selon la valeur comptable brute pour les actifs financiers dans les phases 1 et 2 et selon la valeur comptable nette pour les actifs financiers dans la phase 3.

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que l'IQEE à rembourser sont classés comme passifs financiers au coût amorti. À leur comptabilisation initiale, ces passifs sont inscrits à leur juste valeur et ils sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) applicables au 31 décembre 2018.

Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque exercice de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-après.

La présentation des actifs et passifs à l'état de la situation financière s'effectue du plus liquide au moins liquide.

La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (\$ CAN), ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle du Plan.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des produits

- **Intérêts gagnés aux fins de paiements d'aide aux études**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques aillent au Plan et que le montant des produits puisse être évalué de façon fiable. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps, selon le montant du capital impayé et au taux d'intérêt nominal.

- **Dividendes**

Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit du Plan à percevoir le paiement est établi, c'est-à-dire à la date de déclaration du dividende.

- **Ristourne d'assurance**

Le Plan met à la disposition des souscripteurs un programme d'assurance vie et invalidité facultative. Antérieurement au 1^{er} janvier 2010, tous les souscripteurs étaient dans l'obligation de participer au programme d'assurance collective et ce dernier comportait une clause de ristourne portant sur les garanties d'assurance vie et d'assurance invalidité. Pour tous les plans souscrits jusqu'au 31 décembre 2009 et pour chaque période contractuelle subséquente jusqu'au 30 septembre 2017 inclusivement, un montant de ristourne est établi en calculant l'excédent des primes perçues sur les prestations engagées et les frais de rétention pour la période contractuelle. Les produits de ristourne d'assurance sont comptabilisés au moment où la prime donnant droit à une ristourne est payée par le souscripteur.

Les prestations engagées sont constituées des prestations payées, des prestations en cours ou non produites connues au moment du calcul de la ristourne et des frais de transformation en assurance vie individuelle de 30 \$ par 1 000 \$ d'assurance vie. Les frais de rétention suivants sont calculés sur les primes perçues : des frais d'administration de 0,625 %, une prime de risque et une contribution au capital requis totalisant 1,875 %, des frais de commissions de 5 % payés à Gestion Universitas inc., des frais d'administration ne pouvant excéder 22,5 % payés à Gestion Universitas inc. et une taxe de 2,35 % sur les primes perçues nettes de la ristourne. Si le solde est déficitaire, il est reporté à la période contractuelle suivante. De plus, une taxe de 9 % est ajoutée au calcul de l'excédent pour déterminer le montant final de la ristourne.

À la date de publication des états financiers, le montant de la ristourne à recevoir est estimé en utilisant un taux de prestations engagées de 12 %, selon l'historique d'expérience du programme d'assurance collective et le maximum de 22,5 % de frais d'administration de Gestion Universitas inc.

Comptabilisation des charges

- **Frais de courtage**

Les frais de courtage payés aux courtiers représentent une commission calculée par ce dernier et varient habituellement entre 0,01 \$ et 0,05 \$ par action achetée ou vendue.

- **Honoraires des gestionnaires de portefeuille**

Les honoraires payés aux gestionnaires de portefeuille représentent un pourcentage dégressif établi par le gestionnaire en fonction de l'actif total moyen placé sous sa gestion.

- **Honoraires du fiduciaire**

Les honoraires du fiduciaire représentent un montant fixe annuel déterminé par contrat avec le fiduciaire.

- **Honoraires du gardien de valeurs**

Les honoraires payés au gardien de valeur représentent 0,009 % (0,009 % en 2017) de l'actif annuel moyen sous gestion. Des frais de transaction liés à l'achat et à la vente de titres sont également facturés.



3. Principales méthodes comptables (suite)

Comptabilisation des charges (suite)

▪ Honoraires d'administration

Les honoraires d'administration payés au promoteur et au gestionnaire du Plan ne peuvent excéder 1,18 % (1,18 % en 2017) de l'actif sous gestion du Plan. Les honoraires d'administration qui ne sont pas requis pour le maintien et le développement de l'organisation sont réduits de tout excédent des revenus sur les dépenses de Gestion Universitas inc. afin de retourner tout surplus aux Plans par le biais d'une baisse du taux d'honoraires d'administration.

▪ Honoraires du comité d'examen indépendant

Les honoraires du comité d'examen indépendant sont composés des jetons de présence et d'une allocation annuelle accordés aux membres du comité en plus des dépenses reliées à la tenue des rencontres.

Instruments financiers

Les méthodes suivantes s'appliquent uniquement à l'exercice comparatif qui se termine le 31 décembre 2017. La note 2 décrit les nouvelles méthodes comptables appliquées à partir du 1^{er} janvier 2018 conformément à l'IFRS 9.

▪ Classement

Le Plan a désigné tout le portefeuille de placements comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net puisque cette désignation aboutit à des informations fiables et plus pertinentes sur les effets des transactions, la situation financière et les flux de trésorerie du Plan. Cette désignation est en conformité avec la stratégie d'investissement du Plan décrite au prospectus de placement permanent. L'activité du Plan consiste à investir dans des actifs financiers afin de bénéficier de leur rendement global sous forme d'intérêts, de dividendes et de variation de la juste valeur. Les informations sur le Plan sont fournies à l'interne sur cette base.

La trésorerie, le solde de règlement sur vente, les dividendes à recevoir, les intérêts à recevoir, la SCEE à recevoir, l'IQEE à recevoir, la ristourne d'assurance à recevoir et les autres débiteurs sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ceux-ci sont classés comme « prêts et créances ».

Le solde de règlement sur achat, les fournisseurs et autres créditeurs, l'IQEE à rembourser et l'actif net attribuable aux contrats sont classés comme « autres passifs ».

▪ Comptabilisation et évaluation initiale

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Plan devient une partie aux dispositions contractuelles des instruments et sont évalués initialement à la juste valeur. Les placements sont comptabilisés sur la base de la date de la transaction.

Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers classés comme « prêts et créances » ou de passifs financiers classés comme « autres passifs » sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers ou en sont déduits, selon le cas, au moment de la comptabilisation initiale.

▪ Évaluation ultérieure

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes découlant de la réévaluation sont comptabilisés en résultat net au cours de l'exercice où ils surviennent. Le profit net ou la perte nette comptabilisée en résultat net comprend les intérêts ou les dividendes reçus à l'égard de l'actif financier, tel que décrit à la méthode comptable sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

▪ Évaluation ultérieure (suite)

Les justes valeurs des placements sont établies en fonction des cours acheteurs et représentent le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Le cours du marché, s'il existe, constitue l'élément probant le plus fiable. La méthode de détermination de la juste valeur est décrite à la note 12. Les variations dans les plus-values et moins-values des placements sont incluses dans l'état du résultat net et du résultat global dans le poste « Variation de la plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements ». La méthode de détermination du coût des placements est le coût moyen.

Les actifs financiers classés comme « prêts et créances » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument.

▪ Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant des investissements ont expiré ou si le Plan a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

▪ Compensation

Le Plan effectue la compensation des actifs financiers et des passifs financiers lorsqu'il a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Lorsqu'il y a compensation, le montant net est présenté à l'état de la situation financière. La note 12 présente les montants d'actifs et de passifs financiers faisant l'objet d'une compensation à l'état de la situation financière.

Trésorerie

La trésorerie comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir

Le versement de l'incitatif s'effectue généralement au mois de mai suivant l'année fiscale des cotisations reçues. À la date de la publication des états financiers, le montant de l'IQEE à recevoir est estimé à partir des cotisations versées par chaque souscripteur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 en appliquant, dans un premier temps, les modalités relatives à l'incitatif de base. De plus, si le souscripteur est admissible à la majoration, un montant d'incitatif additionnel à recevoir est estimé, selon les modalités applicables. Le total de l'incitatif de base ainsi que celui de la majoration est assujéti aux maximums annuels et cumulatifs et ces derniers sont également considérés dans l'estimation du montant d'IQEE à recevoir.

Actif net attribuable aux contrats

L'actif net attribuable aux contrats est un passif financier issu d'un contrat unique et le Plan présente la ventilation de ce passif financier en fonction de son utilisation, soit l'épargne des souscripteurs, l'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance, le compte PAE, la SCEE, l'IQEE et les revenus cumulés sur la SCEE et l'IQEE.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actif net attribuable aux contrats (suite)

▪ Épargne des souscripteurs

L'épargne des souscripteurs correspond aux cotisations des souscripteurs, déduction faite des frais de souscription. Le Plan garantit, en tout temps, le remboursement de l'épargne aux souscripteurs.

▪ Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE)

Un montant équivalant aux frais de souscription est remboursé aux souscripteurs à même les revenus cumulés sur l'épargne des souscripteurs et les subventions, à l'échéance des contrats. Ce passif est constaté à titre d'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance.

Le Plan retient les services d'un actuaire indépendant afin d'établir la valeur de l'ORFSE. L'évaluation est basée sur les projections de frais de souscription de chacun des Plans et est effectuée par la direction. Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur de l'ORFSE illustrent la meilleure estimation de la direction en ce qui concerne les paiements futurs aux souscripteurs et associent à la fois des hypothèses économiques et non économiques. Les hypothèses non économiques incluent des considérations comme la résiliation des plans avant l'échéance. L'hypothèse économique principale est le taux d'actualisation. Ce dernier correspond à la pondération des hypothèses de taux de rendement net en actions et en obligations, selon l'application des directives de la politique de placements relatives à l'ORFSE.

▪ Compte PAE

Le compte PAE est constitué des revenus nets de placements générés sur l'épargne des souscripteurs cumulée au fil du temps, déduction faite des paiements d'aide aux études versés et de la portion des revenus nets attribuables au remboursement des frais de souscription. Il ne peut être utilisé que pour verser les PAE et ces derniers ne peuvent être supérieurs au compte PAE de la cohorte admissible.

▪ Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

Depuis le 1^{er} janvier 1998, le gouvernement du Canada ajoute 20 % aux cotisations déposées dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE), jusqu'à l'atteinte des plafonds admissibles, par un souscripteur qui a satisfait aux conditions exigées par le Programme canadien pour l'épargne-études (PCEE) en faisant parvenir au Plan certaines informations. Le montant annuel maximal de la subvention est fixé à 500 \$ par bénéficiaire (soit 2 500 \$ X 20 % = 500 \$). De plus, depuis le 1^{er} janvier 2005, le taux de SCEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est passé de 20 % à 40 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2018 n'excède pas 46 605 \$ et à 30 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 46 606 \$ et 93 209 \$ pour l'année 2018. Ces montants sont indexés chaque année. Les bénéficiaires nés à partir du 1^{er} janvier 2004 et dont la famille est financièrement admissible peuvent recevoir le Bon d'études canadien (BEC), qui se compose d'un montant initial de 500 \$ versé dans le REEE du bénéficiaire. Par la suite, ce bénéficiaire peut également être admissible à recevoir une somme de BEC additionnelle de 100 \$ par année pendant un maximum de 15 ans. La subvention est remise au bénéficiaire avec le versement des PAE.

▪ Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)

Le 20 février 2007, le gouvernement du Québec a mis sur pied l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE), un programme d'encouragement à l'épargne-études prenant la forme d'un crédit d'impôt remboursable versé directement dans un REEE ouvert chez un fournisseur de REEE qui offre l'IQEE. Le montant annuel maximal de l'incitatif est fixé à 250 \$ par bénéficiaire (soit 2 500 \$ X 10 % = 250 \$). De plus, le taux d'IQEE applicable à la première tranche de 500 \$ de contribution annuelle dans un REEE est de 20 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté en 2018 n'excède pas 43 055 \$ et de 15 % pour les bénéficiaires dont le revenu familial net rajusté se situe entre 43 056 \$ et 86 105 \$ pour l'année 2018. Ces montants sont indexés chaque année. Le crédit s'applique à compter de l'année d'imposition 2007 à l'égard d'une cotisation versée dans un REEE après le 20 février 2007 pour une année civile postérieure à 2006. Cet incitatif à l'épargne-études peut atteindre, sur une base cumulative, 3 600 \$ par enfant. L'incitatif est remis au bénéficiaire avec le versement des PAE.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Imposition

Le Plan est une fiducie instituée en vertu d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) et celle-ci est donc dispensée de produire la déclaration de revenus des fiducies. Le Plan ne comptabilise donc pas de charge d'impôt sur le résultat.

Calcul des montants unitaires de paiements d'aide aux études (PAE)

Les montants unitaires de PAE sont calculés en date du 1^{er} janvier (1^{er} juin en 2017) en déterminant la juste valeur marchande ajustée (JVMA) qui est disponible pour la cohorte admissible aux PAE à cette date.

La méthodologie utilisée a pour effet d'amortir, sur une période de quatre ans, les gains (pertes) sur les placements, ce qui atténue l'incidence des fluctuations importantes des marchés sur les montants unitaires de PAE. Pour la période comprise entre le 30 novembre 2017 et le 1^{er} janvier 2018 (entre le 31 décembre 2016 et le 1^{er} juin 2017), le rendement net généré par les titres du portefeuille dans lequel est investi le compte PAE est ajouté. Le montant des PAE versés au cours de cette même période est également déduit, ce qui permet d'établir la JVMA au 1^{er} janvier (1^{er} juin en 2017). Cette dernière est ensuite répartie entre les unités détenues par les bénéficiaires qui sont admissibles à recevoir un PAE en appliquant un facteur de réclamation. Ainsi, seule une portion de ces unités est considérée et non la totalité, puisque certains bénéficiaires ne satisferont pas aux exigences requises pour se qualifier pour le versement de PAE.

Un actuaire indépendant a délivré un certificat quant à la méthodologie et aux hypothèses formulées à l'égard du calcul des montants unitaires de PAE dont le versement est effectué entre le 16 janvier 2018 et le 31 décembre 2018 (entre le 1^{er} juin 2017 et le 19 décembre 2017). En 2017, les montants unitaires des 2^e et 3^e PAE correspondent respectivement aux montants unitaires des 1^{er} et 2^e PAE calculés l'année précédente augmentés du rendement net moyen de la dernière année des titres dans lesquels est investi le compte PAE.

4. Jugements significatifs, estimations et hypothèses

L'application des méthodes comptables du Plan, qui sont décrites à la note 3, exige que la direction exerce son jugement, qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

La direction a exercé son jugement, a effectué des estimations et a établi des hypothèses concernant la ristourne d'assurance, l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) à recevoir et l'obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE).

5. Placements

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Placements à court terme	84 109	125 096
Obligations	367 364	369 988
Actions	187 635	193 603
	639 108	688 687



UNIVERSITAS

PLAN UNIVERSITAS

Notes complémentaires pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 (en milliers de \$ canadiens)

6. Actifs et passifs courants

Le Plan s'attend à recouvrer les sommes relatives au solde de règlement sur vente, aux dividendes à recevoir, aux intérêts à recevoir, à la SCEE à recevoir, à l'IQEE à recevoir, à la ristourne d'assurance à recevoir, ainsi qu'aux autres débiteurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture. Également, le Plan s'attend à régler les sommes relatives au solde de règlement sur achat, à l'IQEE à rembourser et aux fournisseurs et autres créditeurs au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture.

7. Fournisseurs et autres créditeurs

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Montant à payer à Gestion Universitas inc.	9	717	767
Revenus cumulés sur subventions gouvernementales à verser à un établissement d'enseignement agréé		1 957	1 838
Autres		250	186
		2 924	2 791

8. Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance (ORFSE)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Valeur actualisée de l'ORFSE	35 706	37 387
Valeur non actualisée de l'ORFSE	43 554	46 254

Étant donné que les conditions sous-jacentes varient au fil du temps, principalement le taux de rendement, les hypothèses pourraient également changer et, par conséquent, entraîner un changement à la valeur actuelle de l'ORFSE.

Incidence d'une variation du taux d'actualisation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Taux d'actualisation appliqué	4,03 %	3,83 %
Augmentation de 1,0 %	(1 384)	(1 647)
Diminution de 1,0 %	1 483	1 776

9. Opérations entre parties liées

Gestion Universitas inc.

Gestion Universitas inc., filiale en propriété exclusive de la Fondation Universitas du Canada, est le placeur des produits promus par la Fondation et agit à titre de gestionnaire du fonds d'investissement et de placeur du Plan.



9. Opérations entre parties liées (suite)

Fondation Universitas du Canada

La Fondation est le promoteur du Plan UNIVERSITAS. Le Plan et la Fondation rendent compte au même conseil d'administration.

Honoraires d'administration	2018	2017
Gestion Universitas inc.	8 836	9 174
Fondation Universitas du Canada	160	181
	8 996	9 355

Montant à recevoir (à payer)	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Gestion Universitas inc.	(717)	(767)
Fondation Universitas du Canada	1 472	2 130

10. Renseignements complémentaires aux tableaux des flux de trésorerie

Aux fins des tableaux des flux de trésorerie, la trésorerie comprend l'encaisse auprès d'institutions financières. La trésorerie à la fin de l'exercice de présentation de l'information financière, telle qu'elle est présentée aux tableaux des flux de trésorerie, peut être rapprochée des éléments de l'état de la situation financière de la façon suivante :

Trésorerie	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Encaisse	5 974	8 100

11. Gestion du capital

Le capital du Plan correspond à l'actif net attribuable aux contrats. Les objectifs de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver la valeur de l'épargne des souscripteurs et des subventions gouvernementales;
- Assurer le remboursement des frais de souscription à l'échéance;
- Obtenir un rendement net maximal tout en maintenant un degré de risque approprié dans le but d'atteindre des montants unitaires de PAE satisfaisants.

Afin d'atteindre ces objectifs, les gestionnaires ont un mandat d'optimisation du rendement total par des investissements de première qualité, par la diversification et la répartition des actifs, par la sélection des titres, par la gestion de la durée et par l'analyse du crédit. Le Plan évalue et révisé périodiquement ses politiques et procédures.



11. Gestion du capital (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, les politiques et procédures suivantes ont été appliquées :

- Épargne des souscripteurs : le Plan s'engage à rembourser l'épargne des souscripteurs et il investit ces fonds uniquement dans des titres à revenu fixe qui sont garantis par un gouvernement canadien pour les plans avant échéance. Pour les plans qui ont atteint l'échéance, il investit ces fonds uniquement dans des titres de marché monétaire garantis par un gouvernement canadien, en trésorerie ou équivalent de trésorerie afin d'assurer la liquidité des placements lors des décaissements.
- Subventions gouvernementales : les subventions gouvernementales reçues avant le 20 avril 2012 sont investies avec une cible de 100 % en actions canadiennes. Les subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012 sont investies uniquement en obligations gouvernementales qui sont garanties par un gouvernement canadien.
- Revenus cumulés sur les subventions, ORFSE et compte PAE : le Plan investit les sommes attribuées à ces fonds avec une cible de 100 % en actions canadiennes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018, le Plan a conservé le même style de gestion prudente de son portefeuille que pour les exercices précédents, par le maintien de la philosophie de placement adoptée par le comité de placement et les gestionnaires de placements.

Ces politiques et procédures doivent se conformer aux dispositions prévues à la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec) et remplir les conditions de l'article 146.1 (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Plan n'est soumis à aucune autre exigence externe concernant son capital.

12. Instruments financiers

Juste valeur

▪ Détermination de la juste valeur

La juste valeur de la trésorerie, du solde de règlement sur vente, des dividendes à recevoir, des intérêts à recevoir, de la SCEE à recevoir, de l'IQEE à recevoir, de la ristourne d'assurance à recevoir, des autres débiteurs, du solde de règlement sur achat, de l'IQEE à rembourser ainsi que des fournisseurs et autres crédateurs correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur de l'actif net attribuable aux contrats correspond à sa valeur comptable, étant donnée qu'elle représente le montant résiduel attribué aux détenteurs de contrats et aux bénéficiaires à la date de clôture.

La juste valeur des placements en actions est établie à partir des cours acheteurs. Pour les placements à court terme ainsi qu'en obligations, si des cours sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation courantes, telles qu'un modèle basé sur l'actualisation des flux monétaires prévus ou d'autres techniques similaires. Ces méthodes tiennent compte des données actuelles observables sur le marché pour des instruments financiers ayant un profil de risque similaire et des modalités comparables. Les données importantes utilisées dans ces modèles comprennent, entre autres, les courbes de taux et les risques de crédit.

12. Instruments financiers (suite)

▪ Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie (niveau 1, 2 ou 3) en fonction du niveau auquel les données d'entrée à l'égard des évaluations à la juste valeur sont observables et de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours (non rajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (par exemple, des prix observables sur le TSX) et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 – Évaluation fondée sur des données autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), par exemple; des évaluations matricielles, des courbes de taux et la comparaison à certains indices;
- Niveau 3 – Évaluation fondée sur une part importante de données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables), par exemple; des évaluations de placements privés effectuées par des gestionnaires de placements.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Les justes valeurs sont classées dans le niveau 1 lorsque le titre se négocie sur un marché actif et qu'un cours publié est disponible. Si un instrument financier classé dans le niveau 1 cesse de se négocier sur un marché actif, il est transféré au niveau suivant, soit le niveau 2. Si l'évaluation de sa juste valeur requiert une utilisation significative de paramètres non observables sur le marché, il est alors reclassé directement au niveau 3.

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et sont classés selon la hiérarchie d'évaluation :

Au 31 décembre 2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	58 865	25 244	-	84 109
Obligations	-	367 364	-	367 364
Actions	187 635	-	-	187 635
	246 500	392 608	-	639 108

Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements à court terme	98 836	26 260	-	125 096
Obligations	-	369 988	-	369 988
Actions	193 603	-	-	193 603
	292 439	396 248	-	688 687

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017, il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

En raison de ses activités, le Plan est exposé à divers risques associés aux instruments financiers, à savoir le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le programme global de gestion des risques du Plan vise à maximiser les rendements obtenus sans exposer l'investissement des souscripteurs à un risque indu et réduire au minimum les effets défavorables potentiels sur sa performance financière. Les principaux risques financiers découlant des instruments financiers auxquels est exposé le Plan et les principales mesures prises pour les gérer sont les suivants :

12. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

▪ Risque de crédit

Le Plan est exposé au risque de crédit qui correspond au risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel est exposé le Plan découle principalement de ses placements en titres de créance. Le Plan a établi des critères qualitatifs de sélection des investissements afin de limiter ce risque. Pour les placements relatifs à l'épargne des souscripteurs et à une partie des subventions gouvernementales reçues à compter du 20 avril 2012, le Plan sélectionne uniquement des titres du gouvernement canadien, de gouvernements provinciaux, d'une municipalité ou d'organismes comportant une garantie d'un gouvernement. Aux autres montants composant l'actif net attribuable aux contrats s'ajoute la possibilité d'investir dans des titres de corporations.

Certaines limites quantitatives ont également été établies afin de réduire le risque de crédit. Les titres de chaque emprunteur, à l'exception d'un gouvernement, sont limités à 10 % de la valeur marchande totale des titres à revenu fixe confiés au gestionnaire de placements. Une cote minimale de qualité BBB est exigée lors de l'achat.

Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, le Plan a investi dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas en souffrance ni dépréciés et présentant les notations de crédit suivantes :

Notation de crédit	Pourcentage du total des titres de créance*	
	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	%	%
AAA	4,3	9,7
AA	75,5	68,8
A	20,2	21,5

*En excluant les placements à court terme

L'exposition maximale au risque de crédit pour le Plan correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentés à l'état de la situation financière.

▪ Risque de liquidité

Ce risque se rapporte à la capacité du Plan d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers et, donc, d'effectuer des déboursés au fur et à mesure que ceux-ci sont requis. Le Plan est exposé quotidiennement à des remboursements d'épargne aux souscripteurs. Ces derniers sont en droit de demander le remboursement de leur épargne en tout temps. Toutefois, la majorité conservent leur investissement jusqu'à l'échéance du contrat. Le risque de liquidité est sensiblement réduit par le fait que l'épargne des souscripteurs est investie en totalité dans des titres à revenu fixe qui se transigent dans des marchés liquides. Le Plan effectue une gestion quotidienne attentive de sa trésorerie et s'assure de conserver un niveau de trésorerie permettant de répondre à ses besoins de liquidités.

12. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

▪ Risque de liquidité (suite)

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers du Plan en date du 31 décembre 2018 en considérant que les souscripteurs réclament leur épargne à l'échéance de leur contrat. Le souscripteur a, par contre, la possibilité de la réclamer en tout temps en résiliant des unités ou une partie de celles-ci :

Échéance	Solde de règlement sur achat	Fournisseurs et autres crédeurs	IQEE à rembourser	Actif net attribuable aux contrats	Total
2019 ⁽¹⁾	582	2 924	426	247 883	251 815
2020				60 156	60 156
2021				58 702	58 702
2022				56 798	56 798
2023				59 791	59 791
2024				55 974	55 974
2025				50 529	50 529
2026				32 644	32 644
2027				16 396	16 396
2028				6 651	6 651
2029				3 280	3 280
2030				751	751
2031				68	68
	582	2 924	426	649 623	653 555

(1) Incluant les cohortes dont l'échéance était avant 2018.

▪ Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La variation de certains paramètres des marchés financiers influence l'état de la situation financière du Plan et le résultat global. Le Plan tient compte de ces risques dans le choix de la répartition globale de ses actifs. Plus spécifiquement, elle en atténue les effets par une diversification de son portefeuille de placements entre plusieurs marchés financiers (marchés monétaire, obligataire et boursier), différents produits dont les profils de risque varient (titres participatifs ou à revenu fixe) ainsi qu'entre les secteurs d'activités (gouvernemental, municipal, énergie, matériaux, communications, utilitaires, finance, consommation de produits, consommation de services, industries et technologie).

▪ Risque de change

Le risque de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Le Plan n'effectue pas de transactions libellées en devises étrangères et n'est donc pas exposé au risque de change.

▪ Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La variation des taux d'intérêt a une incidence directe sur la valeur des titres à échéance déterminée dans le portefeuille de placements. Ce risque est tempéré par une fourchette de durée pour la portion active du portefeuille obligataire, ainsi que par l'élaboration d'une durée cible en lien avec les perspectives économiques pour la partie passive du portefeuille obligataire. La répartition des échéances des obligations est régulièrement ajustée en fonction de l'anticipation du mouvement des taux d'intérêt, en respect des barèmes d'échéances prévues à la politique de placement du Plan. La durée cible est établie en fonction d'une analyse du contexte économique, des perspectives futures et du risque en fonction de la nature même du plan.



12. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

▪ Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 31 décembre 2018, une variation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le marché, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour conséquence de faire varier la juste valeur des obligations détenues dans le portefeuille de placements, le résultat net, le résultat global et l'actif net attribuable aux contrats du Plan d'environ 17,8M \$ (17,6M \$ au 31 décembre 2017). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important.

Les placements ayant un risque de taux d'intérêt se détaillent de la façon suivante :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	%	%
Échéant à moins d'un an	18,6	25,3
Échéant entre un an et cinq ans	41,1	42,8
Échéant après cinq ans	40,3	31,9

▪ Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La volatilité des marchés boursiers influence principalement la valeur des actions détenues par le Plan. Il est à noter que cette exposition est toutefois répartie dans des secteurs d'activités variés et dans des titres canadiens de grande capitalisation majoritairement, ce qui réduit ce risque. L'indice boursier de référence pour les actions est le S&P/TSX. Une variation de 10 % des indices boursiers, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait pour incidence une variation de la juste valeur des actions détenues dans le portefeuille de placements, du résultat net, du résultat global et de l'actif net attribuable aux contrats d'environ 18,8M \$ au 31 décembre 2018 (19,4M \$ au 31 décembre 2017). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart avec celle-ci pourrait être important. L'analyse de sensibilité sur la juste valeur des titres en obligations est décrite à la section traitant du risque de taux d'intérêt.

▪ Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau qui suit résume le risque de concentration du Plan en rapport avec la valeur comptable totale des actions :

Segments de marché	31 décembre 2018	31 décembre 2017
	%	%
Énergie	9,6	9,1
Matériaux	9,1	8,7
Communications	3,1	3,7
Utilitaires	8,7	8,7
Finance	35,5	37,7
Consommation de produits	9,4	9,4
Consommation de services	9,8	9,9
Industries	10,1	8,5
Technologie	4,7	4,3



12. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

▪ Compensation

Le tableau suivant présente les instruments financiers qui ont fait l'objet d'une compensation dans les états financiers du Plan :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) à recevoir		
Actif financier brut	716	747
Passif financier compensé	(94)	(111)
	622	636

Le Plan ne détient aucun autre instrument financier faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire.

Le Plan ne détient aucun actif en garantie de la SCEE à recevoir.



UNIVERSITAS

PLAN UNIVERSITAS

Conventions de plans de bourses d'études (non audité) au 31 décembre 2018

(en milliers de \$ canadiens)

Cohorte	Nombre d'unités au 31 décembre 2017	Nombre d'unités souscrites	Nombre d'unités résiliées ou échues	Nombre d'unités au 31 décembre 2018	Épargne des souscripteurs	Obligation de remboursement des frais de souscription à l'échéance	Compte PAE	SCEE et rendements cumulés sur la SCEE	IQEE et rendements cumulés sur l'IQEE
2019	149 190,6	76,8	(1 821,4)	147 446,0	100 891	9 249	66 097	56 185	15 461
2020	19 149,4	58,5	(87,7)	19 120,2	36 730	3 405	4 431	11 462	4 128
2021	19 811,2	64,8	(112,8)	19 763,2	34 630	3 357	3 239	13 324	4 152
2022	21 139,8	65,8	(196,3)	21 009,3	33 435	3 398	2 278	13 366	4 321
2023	24 637,8	103,2	(251,1)	24 489,9	35 323	3 782	1 599	14 186	4 901
2024	25 967,0	99,3	(273,5)	25 792,8	33 499	3 788	737	13 105	4 845
2025	26 507,4	108,9	(354,3)	26 262,0	30 890	3 665	(262)	11 853	4 383
2026	19 621,9	105,8	(271,0)	19 456,7	20 431	2 573	(863)	7 695	2 808
2027	11 614,4	54,5	(237,0)	11 431,9	10 613	1 427	(854)	3 781	1 429
2028	5 406,2	28,6	(121,5)	5 313,3	4 283	624	(394)	1 555	583
2029	3 131,0	21,1	(14,2)	3 137,9	2 195	346	(270)	724	285
2030	829,8	17,3	(13,6)	833,5	510	86	(67)	158	64
2031	49,3	0,6	18,7	68,6	47	6	(6)	16	5
	327 055,8	805,2	(3 735,7)	324 125,3	343 477	35 706	75 665	147 410	47 365



UNIVERSITAS
PLAN UNIVERSITAS

Paiements d'aide aux études (non audité)
pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017
(en \$ canadiens)

Au 31 décembre 2018 ⁽¹⁾⁽²⁾	Année de qualification ⁽⁵⁾	Unités	PAE par unité entière	Total
			\$	\$
1 ^{er} PAE	2017	6 579,764	393	2 585 847
	2016	5 782,347	390	2 255 115
2 ^e PAE	2017	753,195	393	296 006
	2016	3 336,766	396	1 321 359
	2015	3 921,936	400	1 568 774
	2014	605,006	402	243 212
	2013	201,212	490	98 594
	2012	105,048	534	56 096
	2011	65,736	724	47 593
	2010	3,500	956	3 346
	2009	6,500	1 057	6 871
	2008	2,000	1 102	2 204
	2007	5,500	1 173	6 452
	2006	6,000	1 176	7 056
	2005	9,500	1 151	10 935
3 ^e PAE	2017	244,115	393	95 937
	2016	576,299	396	228 214
	2015	2 151,177	406	873 378
	2014	2 580,760	402	1 037 466
	2013	539,463	495	267 034
	2012	275,067	534	146 886
	2011	121,686	736	89 561
	2010	58,514	971	56 817
	2009	22,275	1 106	24 636
	2008	21,000	1 138	23 898
	2007	17,000	1 215	20 655
	2006	5,000	1 189	5 945
	2005	12,500	1 210	15 125
	2004	4,000	1 229	4 916
	2003	2,000	1 221	2 442
	2002	1,000	1 286	1 286
	2001	2,000	1 322	2 644
	2000	5,000	1 510	7 550
Prime de ristourne ⁽³⁾		23 518,100	35	823 134
Subventions et leurs revenus versés				3 856 647
Autres rendements versés ⁽⁴⁾				26 614
				16 120 245



UNIVERSITAS

PLAN UNIVERSITAS

Paiements d'aide aux études (non audité) pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017 (en \$ canadiens)

Au 31 décembre 2017 ⁽¹⁾⁽²⁾	Année de qualification ⁽⁵⁾	Unités	PAE par unité entière	Total
			\$	\$
1 ^{er} PAE	2016	5 241,089	390	2 044 025
	2015	5 632,857	400	2 253 143
2 ^e PAE	2016	626,646	390	244 392
	2015	2 894,287	400	1 157 715
	2014	3 396,036	402	1 365 206
	2013	436,567	490	213 918
	2012	135,200	534	72 197
	2011	78,738	724	57 006
	2010	21,704	956	20 749
	2009	4,000	1 057	4 228
	2008	24,000	1 102	26 448
	2007	7,500	1 176	8 820
	2005	6,500	1 151	7 482
	2004	1,000	1 155	1 155
	2003	3,000	1 131	3 393
3 ^e PAE	2016	165,318	390	64 474
	2015	425,948	400	170 379
	2014	1 705,716	402	685 698
	2013	2 244,402	495	1 110 979
	2012	718,652	534	383 760
	2011	144,201	736	106 132
	2010	67,379	971	65 425
	2009	59,630	1 106	65 951
	2008	31,500	1 138	35 847
	2007	24,000	1 215	29 160
	2006	3,000	1 189	3 567
	2005	4,000	1 210	4 840
	2004	8,000	1 229	9 832
	2003	4,000	1 221	4 884
	2002	4,000	1 286	5 144
	2001	3,500	1 322	4 627
	2000	4,500	1 510	6 795
1997	1,000	1 726	1 726	
Prime de ristourne ⁽³⁾		17 229,057	35	603 017
Subventions et leurs revenus versés				1 987 800
Autres rendements versés ⁽⁴⁾				12 779
				12 842 693

(1) Les montants de PAE par unité entière n'incluent pas les subventions gouvernementales ni les revenus cumulés sur celles-ci.

(2) Les montants unitaires de PAE sont établis au 1^{er} juillet de chaque année.

(3) La prime de ristourne d'assurance est payable uniquement pour les unités souscrites avant le 8 décembre 2009 pour lesquelles le souscripteur a contribué à l'assurance vie et invalidité obligatoire. Avant 2014, elle était incluse dans le montant unitaire de PAE, puisque les bénéficiaires des cohortes admissibles y avaient droit.

(4) Les autres rendements versés sont les rendements reçus d'un autre promoteur et les rendements accumulés sur l'épargne après l'échéance.

(5) Depuis le 1^{er} juillet 2014, un gel des 2^e et 3^e PAE est effectué. Cela signifie que, lorsqu'un bénéficiaire se qualifie pour un premier PAE, il recevra les montants unitaires de 2^e et 3^e PAE calculés pour cette année de qualification, peu importe le moment où il en fera la demande. Avant le 1^{er} juillet 2014, tout bénéficiaire qualifié pour un 2^e ou 3^e PAE recevait le montant unitaire en vigueur au moment de sa demande.



Siège social

Centre d'affaires Henri-IV
1035, av. Wilfrid-Pelletier, bur. 500
Québec QC G1W 0C5

Téléphone : 1 888 651-8975
Service à la clientèle : 1 877 410-REEE (7333)
Télécopieur : 418-651-8030
Courriel : info@universitas.ca